



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

Maison des agriculteurs  
22 avenue Henri Pontier  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1  
Tél. : 04.42.23.06.11  
Fax : 04.42.63.16.98  
[www.agri13.fr](http://www.agri13.fr)  
la meilleure adresse du terroir

## **Accusé de réception de déclaration d'un ouvrage de prélèvement d'eau à usage autre que domestique par une exploitation agricole**

Nos Réf. : LM/MD  
N° 40

Aix en Provence, le 21 janvier 2021

Monsieur,

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accuse réception du formulaire de déclaration d'ouvrage de prélèvement d'eau à usage agricole de :

Monsieur HUBERT Thierry  
EARL POUMO D'AMOUR  
1667 Route des Pylônes  
13 370 Mallemort

en vue d'une déclaration ou d'une autorisation de ses ouvrages.

Cet accusé de réception ne représente pas acte réglementaire.

En effet, cette déclaration fait partie intégrante d'une démarche groupée au niveau départemental en accord avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. L'acte réglementaire individuel de déclaration ou d'autorisation concernant vos ouvrages de prélèvement vous sera transmis après instruction du dossier qui comprend une notice d'incidence réalisée par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Vous serez tenu informé de la suite de cette démarche et des formalités que vous aurez à accomplir.

Nous vous ferons parvenir prochainement une facture justifiant votre paiement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président**

**Patrick Lévêque**



## **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Mer, Eau, Environnement  
16, rue Antoine Zattara - 13332 MARSEILLE CEDEX 03  
04 91 28 42 04 - Fax : 04 91 28 42 57

### **DÉCLARATION D'OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU ET DE PRELEVEMENTS D'EAU À USAGE AGRICOLE**

Mandataire au titre de l'Article R.214-24 du code de l'environnement :  
**Chambre départementale d'Agriculture des Bouches-du-rhône**

Documents à retourner par le mandataire, regroupés par année civile de dépôt, au :

Guichet unique de la police de l'eau  
Préfecture du département des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux Réglementés Pour la Protection des Milieux  
Hôtel de la préfecture - Boulevard Peytral - 13282 MARSEILLE CEDEX 20

#### **Signalé :**

L'ensemble des rubriques doivent être renseignées pour permettre l'instruction de votre demande. A défaut, la demande vous sera retournée.

- Une aide vous sera apportée au besoin par le mandataire pour les données sur fond blanc.
- Les données sur fond bleu sont à renseigner directement par le mandataire.

**Ces fiches d'information n'exonèrent pas, le cas échéant, du dépôt d'un dossier de déclaration ou d'autorisation de l'ouvrage et/ou du prélèvement au titre de la Loi sur l'eau conformément aux dispositions de l'Article L.214-6- III du Code de l'environnement.**

**1) IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (à remplir en majuscules svp) :**

Mme ☐, Mlle ☐, M. ☒,

NOM : ..... Hubert .....

Prénom : ..... Thierry .....

Nom de la société : ..... E A R L P o u r m o d' A m o u r .....

Adresse : ..... 1667, Route des Pylônes .....

Code postal : ..... 13370 ..... Commune : ..... Mallarmont .....

Téléphone : ..... 04 90 57 48 13 ..... Portable (obligatoire) : ..... 06 09 96 26 68 .....

Fax : ..... 04 90 57 48 14 .....

N°PACAGE\* : 0 1 3 10101011471

N°SIRET : 13931 1610181 161171 1010101 11141

Êtes-vous membre d'une ASA ou d'une OUGC : oui / non

Si oui, laquelle : .....

(\*) Votre numéro de PACAGE (9 chiffres) vous a été délivré à l'occasion du dépôt en DDTM d'un dossier de déclaration de surface au titre de l'aide PAC, d'un dossier CAD, CTE, de calamités agricoles, etc...

Ne rien inscrire si vous n'en avez pas.

**2) SIÈGE D'EXPLOITATION (ou SOCIAL) si différent du domicile :**

Nom de la société : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... Portable (obligatoire) : .....

**3) NOMBRE D'OUVRAGES DE PRÉLÈVEMENT D'EAU AU TOTAL : ..... 1 .....**

**Rubriques concernées :**

☐ Rubrique 1.1.1.0 : sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau

☐ Prélèvements au titre 1.1.2.0 : prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume totale étant :

☐ supérieur ou égal à 200 000 m<sup>3</sup>/an

☒ supérieur à 10 000 m<sup>3</sup>/an mais inférieur à 200 000 m<sup>3</sup>/an

☐ Prélèvements au titre 1.2.1.0 : prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :

☐ d'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m<sup>3</sup>/h ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau

☐ d'une capacité totale comprise entre 400 et 1 000 m<sup>3</sup>/h ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau

*Nota : un ouvrage est soit un forage, soit un puits, soit une pompe mobile, soit une prise d'eau*

**Remplir la fiche de description de l'ouvrage -et du prélèvement- autant de fois qu'il y a d'ouvrages et y joindre obligatoirement un plan de situation au 1/25 000<sup>e</sup> en marquant chaque point de prélèvement d'une croix rouge, conforme aux coordonnées géographique.**

**I - FICHE DE DESCRIPTION DE L'OUVRAGE N° 2.14. (numéroter chaque ouvrage)**

**Coordonnées géographiques X et Y (en Lambert 93 ou Lambert II étendu) de l'ouvrage :**

X : 43.732580

Y : 5.205323

Rappel :

N°PACAGE : 013/000147

NOM : Hubert Prénom : Thierry

Raison sociale : EARL Poumo d'Amour

**NATURE DE L'OUVRAGE :**

☐ Puits

☒ Forage



Diamètre : 250 mm

Profondeur : 12 m

Cimentation :

☒ oui ☐ non

☐ Prélèvement mobile dans un cours d'eau (moyen de prélèvement et nom du cours d'eau)

☐ Prise d'eau en cours d'eau (noms de la prise et du cours d'eau)

☐ Prise d'eau alimenté dans un canal d'irrigation alimenté par un cours d'eau (noms de la prise, du canal, du cours d'eau) :

☐ Prise d'eau dans un canal dit *d'assainissement* (nom de la prise, du canal, et origine de l'eau) :

La prise est-elle située à l'amont ☐ ou à l'aval ☐ d'un plan d'eau ou d'une zone humide (marais etc.) oui/ non ? Si oui, préciser le nom du plan d'eau ou de la zone humide :

Références cadastrales de l'ouvrage : Parcelle 03 - 0921

Lieu-dit :

Code postal : 13370 Commune : Mellemeix

Code INSEE de l'ouvrage :

Êtes-vous propriétaire de la parcelle ou de l'îlot cultural <sup>1</sup> : ☒ oui ☐ non

**CONDITIONS D'IMPLANTATION (art. 3 et 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :**

**L'ouvrage est-il situé <sup>1</sup> :**

A proximité de digues et/ou barrages : oui / non  
A proximité du rejet d'ouvrages d'assainissement d'eaux usées : oui / non  
Y-a-t-il accumulation d'eaux de ruissellement à moins de 35 m : oui / non

**Distance entre l'ouvrage et <sup>1</sup> :**

Décharge et installation de stockage : < 200m ou > 200m  
Ouvrage d'assainissement : < 35m ou > 35m  
Stockage d'hydrocarbure : < 35m ou > 35m  
Bâtiments d'élevage : < 35m ou > 35m  
Épandage de déjections animales : < 50m ou > 50m  
Épandage de boues de STEP :  
Si la pente du terrain est inférieure à 7 % : < 35m ou > 35m  
Si la pente du terrain est supérieur à 7 % : < 100m ou > 100m

**CONDITIONS D'EXPLOITATION (art. 7 et 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :**

***A remplir par la Chambre d'Agriculture :***

**L'ouvrage est-il situé :**

Dans le périmètre du SAGE de l'Arc : oui / non  
Dans un périmètre de protection de captage d'eau potable : oui / non  
Dans un plan de protection des risques inondations  
(atlas des zone inondables) : oui / non  
Dans un périmètre de protection de stockage souterrain de gaz,  
d'hydrocarbure ou de produits chimiques : oui / non  
A proximité ou dans une zone humide : oui / non  
Dans une zone karstique : oui / non  
A proximité d'un cours d'eau (et sa nappe d'accompagnement) : oui / non

**L'ouvrage est-il équipé de plusieurs crépines :**

Intercepte-t-il plusieurs aquifères : oui / non

**L'ouvrage est-il équipé :**

D'un capot de fermeture étanche : oui / non  
D'un bac de rétention aux abords : oui / non  
D'une margelle d'au moins 3m<sup>2</sup> et 0,30 mètre de haut : oui / non  
A défaut, est-il situé dans un local ou une chambre de comptage : oui / non

## **CONDITIONS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE**

*Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.*

**L'ouvrage** est-il équipé d'un dispositif de comptage oui / non

**Si oui**, lequel :

☒ Compteur volumétrique

☐ Seuil

☐ Échelle graduée

☐ Autres (à préciser)

**Si oui, ainsi que pour les prélèvements par pompage**, indiquer les relevés disponibles de l'index du compteur volumétrique, en fin d'année civile ou de campagne lorsqu'il s'agit de prélèvements saisonniers des trois dernières années :

..... 118 034 m<sup>3</sup> ..... début le 01 Avril 2016 .....

Permet-il le prélèvement d'échantillons d'eau pour analyses oui / non

Permet-il des mesures piézométriques (niveaux de la nappe) : oui / non

**Si non**, quel est le dispositif de comptage utilisé :

**II - FICHE DE DESCRIPTION DU PRELEVEMENT DE L'OUVRAGE N°...../.....**  
(numéroter chaque ouvrage)

Rappel :

N°PACAGE : 0 1 3 10/0001/4/7

NOM : ..... Hubert ..... Prénom : ..... thierry .....

Raison sociale : ..... E.A.R.L. Poumo d'Amour .....

**TYPE DE PRÉLÈVEMENT :**

Date de début de prélèvement : 1990

Le prélèvement est-il supérieur à 1000 m<sup>3</sup> par an : OUI / non

**A remplir par le mandataire**

S'agit-il d'un prélèvement :

☐ **D'eaux souterraines**

- code SANDRE de l'entité hydrogéologique.....

- code SDAGE de la masse d'eau souterraine.....

☐ **D'eaux superficielles**

☐ cours d'eau

☐ masse d'accompagnement

☐ canal d'irrigation

☐ canal dit *d'assainissement*

- code SANDRE de l'entité hydrographique.....

- code SDAGE de la masse d'eau superficielle.....

Débit nominal de la pompe ..... 25 ..... (en m<sup>3</sup>/h).

Puissance de la pompe : ..... 5 ..... (en KW)

Débit maximum instantané : ..... 6,94 l/s .....

Volume annuel maximum prélevable : ..... (en m<sup>3</sup>/an)

| Période de prélèvement<br>(saison /mois) | Durée de prélèvement<br>(heures/jour) | Fréquence<br>(exemple : tous les 2 jours) |
|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| 12 mois                                  | 2 h 30                                | tous les jours                            |
|                                          |                                       |                                           |
|                                          |                                       |                                           |

**Usage de l'eau :**

**Usage agricole :**

☐ Abreuvement et soin des animaux, besoins en eau : .....(en m3/an)

☒ Irrigation :

Nature des cultures irriguées : ..... *tomate* .....

Surface irriguée : ..... *5,3 HA* .....(en ha)

☐ Lutte antigel :

Surface concernée : .....(en ha)

☐ Autre (à préciser) : .....

**Usage industriel ou commercial :**

☐ Nature de l'activité : .....

Volume utilisé : ..... (m3/an)

(cave viticole, agroalimentaire, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts,...)

**Usage domestique :**

☐ Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavages des sols,...)

☒ Avec usage ~~alimentaire~~ ou sanitaire (boisson, lavage corporel, vaisselle, linge,...)

Préciser l'usage : ..... *lavage corporel et sanitaire (w.c.)* .....

☒ Validation des données par le mandataire

Fait à ..... *Mallemort* ....., le *08/01/2021*

Timbre et signature :

**EARL POUMO D'AMOUR**

Quartier Marguery

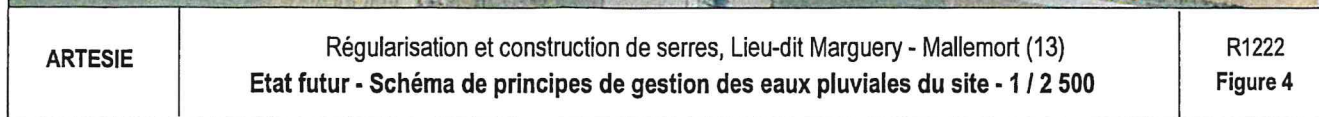
13370-MALLEMORT

Tél : 04 90 57 43 91 Fax : 04 90 57 48 14

Port : 06 09 96 26 68

Siret : 393 608 617 00014

N° TVA : FR 493 936 086 17



**I - FICHE DE DESCRIPTION DE L'OUVRAGE N° 01/01.** (numéroter chaque ouvrage)

**Coordonnées géographiques X et Y (en Lambert 93 ou Lambert II étendu) de l'ouvrage :**

X : 43.732725°

Y : 5.205275°

Rappel :

N°PACAGE : 0131010101/4/7/

NOM : Hubert F Prénom : Thierry

Raison sociale : EARL Poème d'Amour

**NATURE DE L'OUVRAGE :**

☒ Puits

☐ Forage



Diamètre : 1200 mm

Profondeur : 9 m

Cimentation :

☒ oui / non

☐ Prélèvement mobile dans un cours d'eau (moyen de prélèvement et nom du cours d'eau)

☐ Prise d'eau en cours d'eau (noms de la prise et du cours d'eau)

☐ Prise d'eau alimenté dans un canal d'irrigation alimenté par un cours d'eau (noms de la prise, du canal, du cours d'eau) :

☐ Prise d'eau dans un canal dit *d'assainissement* (nom de la prise, du canal, et origine de l'eau) :

La prise est-elle située à l'amont ☐ ou à l'aval ☐ d'un plan d'eau ou d'une zone humide (marais etc.) oui/ non ? Si oui, préciser le nom du plan d'eau ou de la zone humide :

Références cadastrales de l'ouvrage : Parcelle 03 - 0921

Lieu-dit :

Code postal : 13370 Commune : Mellemort

Code INSEE de l'ouvrage :

Êtes-vous propriétaire de la parcelle ou de l'ilot cultural <sup>1</sup> : ☒ oui / non

**CONDITIONS D'IMPLANTATION (art. 3 et 4 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :**

**L'ouvrage est-il situé <sup>1</sup> :**

A proximité de digues et/ou barrages : oui / ☒ non  
A proximité du rejet d'ouvrages d'assainissement d'eaux usées : oui / ☒ non  
Y-a-t-il accumulation d'eaux de ruissellement à moins de 35 m : oui / ☒ non

**Distance entre l'ouvrage et <sup>1</sup> :**

Décharge et installation de stockage : < 200m ou ☒ > 200m  
Ouvrage d'assainissement : < 35m ou ☒ > 35m  
Stockage d'hydrocarbure : < 35m ou ☒ > 35m  
Bâtiments d'élevage : < 35m ou ☒ > 35m  
Épandage de déjections animales : < 50m ou ☒ > 50m  
Épandage de boues de STEP :  
Si la pente du terrain est inférieure à 7 % : < 35m ou ☒ > 35m  
Si la pente du terrain est supérieure à 7 % : < 100m ou ☒ > 100m

**CONDITIONS D'EXPLOITATION (art. 7 et 8 de l'arrêté du 11 septembre 2003) :**

**A remplir par la Chambre d'Agriculture :**

**L'ouvrage est-il situé :**

Dans le périmètre du SAGE de l'Arc : oui / non  
Dans un périmètre de protection de captage d'eau potable : oui / non  
Dans un plan de protection des risques inondations  
(atlas des zone inondables) : oui / non  
Dans un périmètre de protection de stockage souterrain de gaz,  
d'hydrocarbure ou de produits chimiques : oui / non  
A proximité ou dans une zone humide : oui / non  
Dans une zone karstique : oui / non  
A proximité d'un cours d'eau (et sa nappe d'accompagnement) : oui / non

**L'ouvrage est-il équipé de plusieurs crépines :**

Intercepte-t-il plusieurs aquifères : oui / non

**L'ouvrage est-il équipé :**

D'un capot de fermeture étanche : ☒ oui / non  
D'un bac de rétention aux abords : oui / ☒ non  
D'une margelle d'au moins 3m<sup>2</sup> et 0,30 mètre de haut : oui / ☒ non  
A défaut, est-il situé dans un local ou une chambre de comptage : ☒ oui / non

## CONDITIONS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

L'ouvrage est-il équipé d'un dispositif de comptage : oui/ non

Si oui, lequel :

☒ Compteur volumétrique

☐ Seuil

☐ Échelle graduée

☐ Autres (à préciser)

Si oui, ainsi que **pour les prélèvements par pompage**, indiquer les relevés disponibles de l'index du compteur volumétrique, en fin d'année civile ou de campagne lorsqu'il s'agit de prélèvements saisonniers des trois dernières années :

..... 111 816 173 ..... depuis le 01 Avril 2016 .....

Permet-il le prélèvement d'échantillons d'eau pour analyses : oui/ non

Permet-il des mesures piézométriques (niveaux de la nappe) : oui/ non

Si non, quel est le dispositif de comptage utilisé :

**II - FICHE DE DESCRIPTION DU PRELEVEMENT DE L'OUVRAGE N° 01/14**  
(numéroter chaque ouvrage)

Rappel :

N°PACAGE : 013 10101417

NOM : Hubert Prénom : Thierry

Raison sociale : E.A.R.L. Poulmo d'Amour

**TYPE DE PRÉLÈVEMENT :**

Date de début de prélèvement : 1990

Le prélèvement est-il supérieur à 1000 m<sup>3</sup> par an : (oui) non

**A remplir par le mandataire**

S'agit-il d'un prélèvement :

☐ **D'eaux souterraines**

- code SANDRE de l'entité hydrogéologique.....

- code SDAGE de la masse d'eau souterraine.....

☐ **D'eaux superficielles**

☐ cours d'eau

☐ masse d'accompagnement

☐ canal d'irrigation

☐ canal dit d'assainissement

- code SANDRE de l'entité hydrographique.....

- code SDAGE de la masse d'eau superficielle.....

Débit nominal de la pompe ..... 25 m<sup>3</sup> ..... (en m<sup>3</sup>/h).

Puissance de la pompe : ..... 5 kW ..... (en KW)

Débit maximum instantané : ..... 6,94 l/s .....

Volume annuel maximum prélevable : ..... 18250 ..... (en m<sup>3</sup>/an)

| Période de prélèvement<br>(saison /mois) | Durée de prélèvement<br>(heures/jour) | Fréquence<br>(exemple : tous les 2 jours) |
|------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------------|
| <u>12 mois</u>                           | <u>2 h</u>                            | <u>tous les jours</u>                     |
|                                          |                                       |                                           |
|                                          |                                       |                                           |

**Usage de l'eau :**

**Usage agricole :**

☐ Abreuvement et soin des animaux, besoins en eau : .....(en m3/an)

☒ Irrigation :

Nature des cultures irriguées : ..... *tomate* .....

Surface irriguée : ..... *5,3 HA* .....(en ha)

☐ Lutte antigel :

Surface concernée : .....(en ha)

☐ Autre (à préciser) : .....

**Usage industriel ou commercial :**

☐ Nature de l'activité : .....

Volume utilisé : ..... (m3/an)

(cave viticole, agroalimentaire, process non alimentaire, alimentaire, usage sanitaire, refroidissement, espaces verts,...)

**Usage domestique :**

☐ Sans usage alimentaire ou sanitaire (arrosage, piscine, lavages des sols,...)

☐ Avec usage alimentaire ou sanitaire (boisson, lavage corporel, vaisselle, linge,...)

Préciser l'usage : .....

☒ Validation des données par le mandataire

Fait à ..... *Malle mort* ....., le *08/01/2020*

Timbre et signature :

**EARL POUMO D'AMOUR**

Quartier Marguery

13370 MALLEMORT

Tél : 04 90 57 43 91 Fax : 04 90 57 48 14

Port : 06 09 96 26 68

Siret : 393 608 617 00014

N° TVA : FR 493 936 086 17

## Devis de prestation N°2020-190

### Entre :

**La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône**

Ayant son siège 22 avenue Henri Pontier – 13626 Aix en Provence cedex 1

Représentée par son Président,

SIRET : 181 300 054 00010

*ci-dessus désignée « le Prestataire »*

**et**

**Pour les exploitants à titre individuel**

M./Mme Nom : ..... Prénom : .....

Demeurant à : .....

SIRET : ..... Pacage : .....

Téléphone : Télécopie : ..... E-mail : .....

**Pour les sociétés ou organismes**

Raison sociale : **EARL POUOMO D'AMOUR** .....

Ayant son siège à : **1667 Route des Pylônes – 13370 MALLEMORT** .....

SIRET : **393 608 617 00014** ..... Pacage : .....

Téléphone : **06 09 96 26 68** Télécopie : ..... E-mail : [servicequalite@pouomodamour.com](mailto:servicequalite@pouomodamour.com)

par : M. / Mme : **HUBERT Thierry** ..... Qualité : .....

*ci-dessus désigné « le Client »,*

Il est établi le devis suivant :

### 1. Objet :

Intitulé de la prestation (code Octagri) : **Procédure administrative de création ou de régularisation de forage agricole/08010900/P2** .....

Conseiller référent (nom, prénom, fonction et coordonnées) : **Lauriane MOREL – Conseillère Spécialisée en Gestion de l'Eau – Animatrice de l'OUGC nappe de Crau 04.42.23.86.28 ou [l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr)** .....

Conformément à la fiche produit annexée au présent devis ou au descriptif ci-après :

- **Analyse pour complétude du dossier**
- **Transmission du dossier au service de la Préfecture**
- **Réalisation de l'étude d'incidence de l'ouvrage sur la ressource en eau**

### 2. Montant de la prestation :

| Désignation                      | Montant en € |
|----------------------------------|--------------|
| Notre offre de prestation        | 333,33       |
|                                  |              |
|                                  |              |
|                                  |              |
| <b>Montant HT</b>                | 333,33       |
| <b>TVA 20%</b>                   | 66,67 €      |
| <b>Autres frais (à préciser)</b> |              |
| <b>Montant TTC</b>               | 400,00       |

Prix journée 2020 : 560 € HT

La signature du présent devis s'accompagne du versement d'un acompte de 30% du total TTC. La facturation du solde s'effectue à la remise de la prestation.

La prestation peut être intégralement payée à la signature du présent devis notamment dans le cas des prestations à réalisation immédiate.

Chèque à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône ou par virement sur RIB IBAN

TP Marseille 10071 13000 00001005165 69

IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 0516 569

BIC : TRPUFRP1

TVA Intercommunautaire FR 28 181 300 054 00010

### 3. Délai de réalisation de la prestation

La prestation sera réalisée à l'échéance du **14/12/2021**

Si au cours de la réalisation de la prestation, le prestataire estime qu'il convient de prévoir un délai supplémentaire par rapport à ce qui aura été initialement convenu, il en informe immédiatement le client pour, si besoin, formaliser un avenant.

## Devis de prestation N°2020-190

### 4. Engagements du prestataire

Le prestataire est certifié AFNOR pour son activité de conseil et de formation. A ce titre il respecte un code éthique consultable sur son site Internet <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-agriculture-des-bouches-du-rhone/> ou envoyé sur demande. Le prestataire est également agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-site porté par l'APCA.

Le prestataire s'engage :

- A mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour réaliser la mission retenue par le client dans le délai indiqué ci-dessus à compter de la date de la signature de ce présent devis,
  - A soumettre si nécessaire à l'approbation ou à la signature du client toutes pièces ou études nécessaires au dépôt des différents dossiers,
  - A ne pas divulguer à l'extérieur sauf accord du client les informations contenues dans les dossiers,
  - A ne mentionner aucune information nominative dans les études collectives pouvant faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats obtenus suite à la prestation.
  - A assurer, si nécessaire, le suivi du dossier déposé auprès des administrations ou collectivités concernées.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur.

### 5. Engagements du Client :

Le Client s'engage :

- A fournir toutes les informations requises et à ne pas omettre de mentionner toutes les données nécessaires à la bonne réalisation de la prestation,
- A transmettre dans les meilleurs délais, documents, lettres, pièces ou éléments nécessaires à l'établissement du dossier,
- A autoriser le prestataire à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation,
- A être présent lors de chaque visite du conseiller
- A régler le prix de la prestation, selon les modalités de règlement du présent document contractuel.

### 6. Résiliation / Force majeure.

Le présent document contractuel de prestation pourra être résilié par écrit à la diligence de l'une ou l'autre des parties si une cause extérieure indépendante de leur volonté et liée à l'exécution de la prestation intervient. La résiliation devra dans ce cas, être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie, dans les meilleurs délais, et produira des effets immédiats. Si la prestation est commencée à la date de prise d'effet de la résiliation, la Chambre d'agriculture facturera au prorata du travail déjà réalisé.

### 7. Responsabilités :

Le prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils, documents fournis par le prestataire, ou d'un avis défavorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles.

Dans le cas de la déclaration PAC, cette dernière est réalisée sur les dires de l'exploitant agricole, et le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la déclaration de l'exploitant concernant les surfaces et la détermination de l'occupation des parcelles ni dans le cas d'une évolution postérieure qui impacterait le montant des aides. La signature du dossier de télé-déclaration reste sous la responsabilité du client. De plus le prestataire ne sera jamais présent lors d'éventuels contrôles réalisés par les autorités compétentes.

Le bénéficiaire de la prestation PAC autorise la Chambre d'agriculture à assurer :

- L'archivage de l'ensemble des cartographies en vues d'éventuelles mises à jour,
- L'alimentation d'une base de données régionale pour un ultérieur accès NTIC,
- L'utilisation des données à des fins statistiques ou d'études,
- La visualisation à l'écran de tout îlot de son exploitation en cas de difficultés au moment de la saisie d'îlots voisins.

En aucun cas, la responsabilité du prestataire ne pourra être recherchée et notamment :

- En cas de retard, par le client, de transmission des documents nécessaires à la réalisation de la prestation
- En cas de refus opposé par les Autorités Administratives.

D'une façon générale, la responsabilité du prestataire, ne saurait être engagée, au-delà de sa mission de conseil.

Sur des prestations nécessitant le recours à un maître d'œuvre extérieur, la responsabilité du prestataire ne pourra être recherchée. Le choix du maître d'œuvre incombe exclusivement au client. Les éléments techniques concernant la conception ou la réalisation des travaux sont de la responsabilité exclusive de celui-ci.

De la même manière, la responsabilité du prestataire ne pourra être retenue en ce qui concerne les études ou expertises complémentaires réalisées par un prestataire extérieur choisi par le client.

### 8. Conditions générales:

Si au cours de la réalisation de la prestation, le prestataire estime qu'il convient d'apporter des modifications au devis initial pour :

- Prévoir des heures ou des jours supplémentaires de travail à ceux notifiés dans le présent devis,
- Prévoir une modification du délai de réalisation (délai sous-évalué lors de la signature du devis et allongement des délais pour des raisons extérieures à la bonne réalisation de la prestation, changement de réglementation), un avenant sera proposé.

En cas de refus de ces nouvelles conditions par le client, l'arrêt de la prestation sera notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, un relevé d'intervention sera réalisé pour comptabiliser le temps passé du commencement de la prestation à la notification de l'arrêt et pour établir la facturation définitive.

La même procédure (établissement d'un avenant et d'un relevé d'intervention) sera mise en œuvre en cas d'annulation de la prestation pour des raisons de force majeure.

Si la prestation commandée est utilisée pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le montant prévu reste dû même en cas d'avis défavorable.

La Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône a une tarification client agricole et une seconde pour les autres clients.

Les informations relatives au client sont gérées dans des fichiers déclarés auprès de la commission nationale informatique et libertés (CNIL). Ce dernier dispose d'un droit de consultation, de vérification et de modification de ses données.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'instance ou de grande instance d'Aix en Provence sera seul compétent pour régler le litige.

Toute dérogation aux présentes conditions générales fera l'objet d'un avenant.

La facturation est payable dès réception. Pour les prestations réalisées au temps passé, le client disposera d'un délai de sept jours après réception de la facture pour en contester le montant. Passé ce délai, le montant de la facture sera réputé accepté. Le paiement s'effectuera sous une des formes suivantes : par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône ; par virement au compte Trésor Public code banque 10071 code guichet 13000 n° de compte 00001005165 clé RIB 69 IBAN : FR76 1007 1130 0000 0010 0516 569 BIC : TRPUFRP1. Le paiement au-delà de 30 jours après réception de la facture donnera lieu à des intérêts moratoires calculés sur la base du taux légal en vigueur. Il n'est consenti ni rabais, ni ristournes, même en cas de paiement anticipé.

**Le client déclare avoir pris connaissance, approuver et signer les modalités et les conditions d'intervention précisées dans le présent devis (recto/verso)**

Fait à Aix en Provence ..... le .....14/12/.....2020....., en 2 exemplaires originaux

Chèque n° ..... remis le .....

Le Président

Le Chef de service

Le Client

(Nom – Prénom – Qualité- Signatures précédées de la mention manuscrite «lu et approuvé»)

Hubert Thierry Gerant  
lu et approuvé  
EARL POUOMO D'AMOUR

Quartier Marguery  
13370 MALLEMORT

Tél: 04 90 57 43 91 Fax: 04 90 57 48 14  
Port: 06 09 96 26 68  
Siret: 393 608 617 00014  
N° TVA: FR 493 936 085 17

